

AVIS AUX USAGERS DE LA SÈVRE NIORTAISE SUR LE BIEF DU CARREAU D'OR À MARANS (17230)

À l'occasion de la 8^{ème} édition « Les Joutes nautiques » qui se déroulera du **08 au 09 août 2026** sur le bief du Carreau d'Or (Sèvre niortaise), sur la commune de Marans (17230), par arrêté préfectoral n°26/083 du 16 Juillet 2026, la navigation sera interrompue dans le port de Marans, depuis la cale de mise à l'eau, à l'amont de l'écluse du Carreau d'Or, jusqu'à l'amont du pont de Pierres (RD 137, rue d'Aligre), comme suit :

Samedi 8 août 2026

- de 08h00 à 12h00 ;
- de 14h00 à 16h00 ;
- de 16h30 à 23h30.

Dimanche 9 août 2026

- de 10h00 à 19h00.

La cale de mise à l'eau, en amont de l'écluse du Carreau d'Or, sera fermée pendant les périodes d'interruption à la navigation.

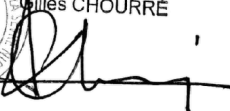
Dans la zone de la manifestation nautique, l'amarrage de tout navire et bateau est interdit de 07h00 à 00h00, du 07 au 09 août 2026.



Ces dispositions ne s'appliquent pas aux bâtiments et engins flottants utilisés par les organisateurs, et ceux des services de secours, de gendarmerie et d'exploitation de la voie d'eau.

Merci de votre compréhension.

Par délégation
Ajoint à la Direction
Gilles CHOURRÉ



La Présidente

Séverine VACHON